



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 8 mars 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
9 mars 2023
n° 9 / 7986^e
pages 457 à 496



Version numérique incluse*



322309



ÉDITORIAL

457 Discrimination : causalité ou corrélation ?, *Julien Icard*

ACTUALITÉS

- 460 Prêt (mise en garde) : prescription de l'action en responsabilité civile
- 461 Pratique anticoncurrentielle (réparation) : préjudice de développement
- 461 Crédit à la consommation (domaine) : prêts immobiliers et prêt personnel
- 462 Contrat hors établissement (formalisme) : irrégularité du bon de commande
- 462 Groupe de sociétés (société mère) : cession d'une filiale en cessation des paiements
- 463 Bail d'habitation (droit de préemption) : rémunération de l'agent immobilier
- 463 Mineur (audience unique) : versement du dossier à la procédure

POINT DE VUE

466 Les incidences de l'absence d'imputabilité sur la culpabilité et l'infraction, *Pierre-Jérôme Delage*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 474 **Panorama** : Droit des marques, *Sylvain Chatry, Julien Douillard et Alexandra Mendoza-Caminade*
- 485 **Notes** : Avantage sans contrepartie : en avant toute !, *note sous Com. 11 janv. 2023, Nicolas Dissaux et Romain Loir*
- 488 La condition suspensive d'obtention d'un prêt insérée dans une promesse de vente ou l'expérience de Schrödinger en droit des contrats, *note sous Civ. 3^e, 14 déc. 2022, Samuel François*
- 492 La prescription en matière d'empiètement, *note sous Civ. 3^e, 8 févr. 2023, Tarik Lakssimi*

ENTRETIEN

496 **Éric Pichet et Ghislain Poissonnier** – Vers une nouvelle infraction européenne de violation des sanctions de l'UE ?

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESBATS,
BÉNÉDICTE FAUVAUQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUTIER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVEL (5379)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerces : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, *Responsable*

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Julien Icard

457

Discrimination :
causalité ou corrélation ?



ACTUALITÉS

460

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (information) : défaillance du débiteur principal, *Cv. 1^{er}, 1^{er} mars 2023*

Cautionnement hypothécaire (perte) : responsabilité civile du notaire, *Cv. 1^{er}, 1^{er} mars 2023*

Prêt (mise en garde) : prescription de l'action en responsabilité civile, *Cv. 1^{er}, 1^{er} mars 2023*

Concurrence-Distribution

Pratique anticoncurrentielle (réparation) : préjudice de développement, *Com. 1^{er} mars 2023*

Consommation

Crédit à la consommation (domaine) : prêts immobiliers et prêt personnel, *Cv. 1^{er}, 1^{er} mars 2023*

Prescription biennale (domaine) : action en paiement d'une facture, *Cv. 3^{er}, 1^{er} mars 2023*

Contrat hors établissement (formalisme) : irrégularité du bon de commande, *Cv. 1^{er}, 1^{er} mars 2023*

Société et marché financier

Groupe de sociétés (société mère) : cession d'une filiale en cessation des paiements, *Com. 1^{er} mars 2023*

463

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (droit de préemption) : rémunération de l'agent immobilier, *Cv. 3^{er}, 1^{er} mars 2023*

Expropriation

Droit de préemption (usage effectif) : date de référence pour les terrains à bâtir, *Cv. 3^{er}, 1^{er} mars 2023*

463

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Mineur (audience unique) : versement du dossier à la procédure, *Crim. 22 févr. 2023*

464

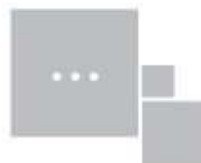
DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (état de santé) : montant de l'indemnité d'éviction, *Soc. 1^{er} mars 2023*

Durée du travail (décompte) : déplacement professionnel et heures supplémentaires, *Soc. 1^{er} mars 2023*

Inaptitude du salarié : défaut de reclassement ou de licenciement, *Soc. 1^{er} mars 2023*



POINT DE VUE

466

Les incidences de l'absence d'imputabilité sur la culpabilité et l'infraction
par Pierre-Jérôme Delage



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

468

Brevetabilité et présentations d'informations
par Frédéric Pollaud-Dulian

PANORAMA

474

Droit des marques
janvier 2022 – décembre 2022
par Sylvain Chatry, Julien Douillard
et Alexandra Mendoza-Caminade

NOTES

485

Avantage sans contrepartie : en avant toute!,
noté sous *Com.* 11 janv. 2023
par Nicolas Dissaux et Romain Loir

488

La condition suspensive d'obtention d'un prêt insérée dans
une promesse de vente ou l'expérience de Schrödinger en
droit des contrats, noté sous *Cv.* 3^e, 14 déc. 2022
par Samuel François

492

La prescription en matière d'empiètement,
noté sous *Cv.* 3^e, 8 févr. 2023
par Tarik Lakssimi



ENTRETIEN

496

Eric Pichet et Ghislain Poissonnier – Vers une nouvelle infraction européenne de violation des sanctions de l'UE?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

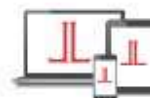
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr

Actualité des procédures collectives, n° 5 du 03 mars 2023

Sommaire du numéro

Repère

DÉCLARATION DE CRÉANCE

Déclaration de créance par le débiteur pour le compte du créancier : la Cour de cassation donne au mécanisme toute son utilité

N° 51 - Par Pierre CAGNOLI

[Consulter le PDF](#)

Alertes

LÉGISLATION | SURENDETTEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

À propos de l'entrepreneur individuel surendetté

N° 52 - Par Florent PETIT

[Consulter le PDF](#)

LÉGISLATION | SURENDETTEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Rôle de la commission lors de l'ouverture du surendettement

N° 53

[Consulter le PDF](#)

LÉGISLATION | SURENDETTEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Notifications liées à l'ouverture

N° 54

[Consulter le PDF](#)

LÉGISLATION | SURENDETTEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Du traitement de la défaillance de l'entrepreneur individuel retiré

N° 55 - Par Florent PETIT

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | EXTENSION DE PROCÉDURE

Extension de procédure collective de la société d'exploitation à la SCI qui ne perçoit pas les loyers

N° 56

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DES POURSUITES - PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ

Exequatur d'une sentence arbitrale et ordre public international : attention au principe de l'arrêt des poursuites individuelles

N° 57 - Par Armelle GOSSELIN-GORAND

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | DÉCLARATION DE CRÉANCE

Valeur de la liste des créances remise par le débiteur au mandataire judiciaire

N° 58

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉALISATION DES ACTIFS

Cession de gré à gré d'un immeuble commercial : le droit de préemption du preneur est écarté

N° 59

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉALISATION DES ACTIFS

Cession de gré à gré d'un immeuble commercial : le droit de préemption du preneur est écarté

N° 60

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RÉALISATION DES ACTIFS

Comment dépasser le refus de signer les actes de cession de gré à gré d'un immeuble autorisée par le juge-commissaire ?

N° 61

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE

Règles procédurales de la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire

N° 62

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | VOIES DE RECOURS

Tierce-opposition de l'associé contre un jugement arrêtant un plan de redressement judiciaire

N° 63

[Consulter le PDF](#)

Droit des sociétés, n° 3 du 01 mars 2023

Sommaire du numéro

Repère



CONTRAT DE SOCIÉTÉ

De la primauté du contrat de société sur les concepts du droit des biens

N° 3 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

Alertes



FOCUS | OPA

Les OPA maintiennent leur dynamique dans un contexte macroéconomique dégradé

N° 11 - Par Samia MAOUCHE

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

L'accès du grand public aux données du registre des bénéficiaires effectifs est maintenu par Bercy

N° 12

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SAFER

SAFER : instruction des demandes d'autorisation préalable à la prise de contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole. - Législation

N° 13

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | SEL

Exercice d'une activité libérale au sein d'une SEL : tolérance administrative jusqu'au 31 décembre 2023 concernant le régime d'imposition en BNC

N° 14

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | RCS

Bruxelles I bis ne s'applique qu'au contentieux de l'inscription de l'enregistrement au RCS

N° 15

[Consulter le PDF](#)

VEILLE | DISPOSITIF « ANTI-CADEAUX »

Non-respect du dispositif « anti-cadeaux » : Urgo mis à l'amende par la répression des fraudes

N° 16

[Consulter le PDF](#)

Étude



LOI DE FINANCES POUR 2023

Loi de finances pour 2023

N° 2 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

Chronique



Associations - Droit et fiscalité des organismes à but non lucratif - OSBL (2023)

N° 2 - Par Jean-François HAMELIN , Jean-Jacques LUBIN et Fabrice COLLARD

[Consulter le PDF](#)

Commentaires



DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS

Un pacte d'associés aligné sur la durée de la société ne peut être résilié unilatéralement

N° 29

[Consulter le PDF](#)

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | PACTE D'ASSOCIÉS

Un pacte d'associés peut-il être qualifié de pacte sur succession future prohibé ?

N° 30

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | SOCIÉTÉ CIVILE

L'intrigante extension de l'exigence de conformité à l'intérêt social des actes accomplis par le gérant d'une société civile

N° 31 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | ASSOCIATION SPORTIVE

Appréciation souple de l'exigence d'impartialité de l'organe prononçant association sportive

N° 32 - Par Nadège JULLIAN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | FUSION

L'absorbante peut agir contre les débiteurs de l'absorbée avant la publication de la fusion !

N° 33 - Par Jean-François HAMELIN

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS COTÉES | CODE AFEP-MEDEF

Révision du code AFEP-MEDEF : véritable tournant RSE ou occasion manquée ?

N° 34 - Par Julien GRANOTIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | ACTION EN COMPLEMENT DE PASSIF

Procédure

N° 35 - Par Jean-Pierre LEGROS

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | DÉCLARATION DE CRÉANCE

Relevé de forclusion

N° 36 - Par Jean-Pierre LEGROS

[Consulter le PDF](#)

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Maintien de l'activité

N° 37 - Par Jean-Pierre LEGROS

[Consulter le PDF](#)

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | COMMISSAIRES AUX COMPTES

Double irrecevabilité de la constitution de partie civile du commissaire aux comptes

N° 38 - Par Renaud SALOMON

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | HOLDING ANIMATRICE DE GROUPE

Critères de détermination de la qualité de holding animatrice

N° 39 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | GROUPE DE SOCIÉTÉS

Territorialité de l'imposition des résultats des sociétés

N° 40 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

À la une

Le chef d'entreprise débiteur d'une prestation compensatoire

étude par Clémence ROZOT et Christel TESSIER

À l'heure où la séparation sonnera, l'entrepreneur n'aura de choix que d'assumer son risque conjugal, bien moins maîtrisé que son risque entrepreneurial.



© Andrey Popov_AdobeStock

Actualité

Confidentialité des consultations juridiques internes : les discussions ont repris

focus

Technique

Le forfait poststationnement devant son juge

étude par Rémy JOSSEAUME et Vincent MAZZOCCHI

Jurisprudence

Le Conseil d'État et les décrets sur le régime des cultes : est-ce l'ultime étape du parcours contentieux ?

note par Emmanuel TAWIL sous CE, 22 déc. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Alain SAURET

Président du conseil scientifique de FIDERE Avocats

• Alexis BUGADA

Professeur à l'université d'Aix-Marseille

• Geoffroy DE RAINCOURT

Avocat au barreau de Paris, associé gérant, FIDERE Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Mélanie ATINDÉHOU-LAPORTE, Jessica ATTALI-COLAS, Damien BROCHIER, Frédérique CHOPIN, Guillaume GAUDIOT, Salira HARIR, Sabrina HENOÛQUE CHICHE, Françoise KOGUT-KUBIAK, Pierre LE COHU, Géraud MÉGRET, Vincent ORIF, Delphine RONET-YAGUE, Vincent ROULET, Sophie SERENO, Nathan SHARMA et Christine SIHARATH



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL446s8 ■ Confidentialité des consultations juridiques internes :
les discussions ont repris 3
- GPL446v2 ■ CRFPA : dates et horaires de l'examen 2023 4
- GPL446v5 ■ Au Sénat, les avocats échappent au retour du système
de retraite universel par points 5
- GPL446o9 ■ Justice de proximité : l'équipe autour du juge fait
ses preuves 6
- GPL446r9 ■ Il faut en finir avec une justice civile punitive !
libres propos par François de LA VAISSIÈRE 7


Doctrine

- GPL446b4 ■ Le chef d'entreprise débiteur d'une prestation compensatoire
étude par Clémence ROZOT et Christel TESSIER 9

Technique

- GPL444z0 ■ Le forfait poststationnement devant son juge
étude par Rémy JOSSEAUME et Vincent MAZZOCCHI 15

Jurisprudence

- GPL445e0 ■ Le Conseil d'État et les décrets sur le régime des cultes :
est-ce l'ultime étape du parcours contentieux ?
note par Emmanuel TAWIL sous CE, 22 déc. 2022 19
- GPL446i8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23
- GPL446m2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26
- GPL446q1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 29
- GPL446s1 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Jean Arié LÉVY <https://lext.so/GPL446s1> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL446o6 ■ Alexandre Godeau, bâtonnier du barreau de Blois 30

Gazette Spécialisée

DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE 31

Sous la responsabilité scientifique de
Alain SAURET, Alexis BUGADA
et Geoffroy DE RAINCOURT

À la une

Formation initiale : un nouveau système de contrôle de l'assiduité sème la discorde à l'EFB

Une polémique a surgi au sein de l'École de formation du barreau de Paris (EFB) lors de la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'assiduité utilisant la géolocalisation. Un conflit qui révèle surtout l'opposition des étudiants à toute initiative de l'école visant à réduire l'absentéisme.



© L. Garnerie

Doctrine

L'analyse civiliste de la substitution d'un assureur emprunteur, choisi librement par l'emprunteur, à l'assureur proposé par la banque

étude par Marc MIGNOT

Technique

La structuration des écritures : un nouveau paradigme de la procédure civile entre incitations et obligations

par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

Jurisprudence

Quelles solutions à la suite de l'exclusion de l'action du ministre de l'Économie du règlement *Bruxelles I bis* ?

note par Héloïse MEUR
sous CJUE, 22 déc. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

- Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

- André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL, Olivier JACQUIN et Julien LEYMARIE



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL44615 ■ Formation initiale : un nouveau système de contrôle
de l'assiduité sème la discorde à l'EFB 3
- GPL44614 ■ À l'Hedac, l'assiduité fait partie du « contrat de confiance » 5
- GPL44613 ■ « Pour un étudiant, cela peut tout changer de passer
du temps avec un professionnel »
entretien avec Youssef BADR 7
- GPL445t0 ■ 1972 ou l'année de l'abolition ? Un regard transatlantique
sur la peine de mort
libres propos par Malcolm BIIGA 9


Doctrine

- GPL444m3 ■ L'analyse civiliste de la substitution d'un assureur
emprunteur, choisi librement par l'emprunteur, à l'assureur
proposé par la banque
étude par Marc MIGNOT 11

Technique

- GPL446o0 ■ La structuration des écritures : un nouveau paradigme
de la procédure civile entre incitations et obligations
par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON 15

Jurisprudence

- GPL445t2 ■ Quelles solutions à la suite de l'exclusion de l'action
du ministre de l'Économie du règlement *Bruxelles I bis* ?
note par Héloïse MEUR sous CJUE, 22 déc. 2022 18
- GPL446k6 ■ Le site du Cerclab dépasse les 10 000 notices !
étude par Xavier HENRY 21
- GPL446g5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 24
- GPL446m1 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL446h9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 32
- GPL446d5 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la consommation
par Stéphane PIÉDELIÈVRE <https://lext.so/GPL446d5> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

33

Sous la responsabilité scientifique de

Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN